

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

-PROCES VERBAL de la séance du 09 septembre 2025-

Date de la convocation : 03/09/2025

Date d'affichage : 10/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf septembre à 19 heures, le Conseil municipal dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Marc CAGNARD, maire.

Étaient présents : Marc CAGNARD, Christophe PARMENTIER, Isabelle KRUMBANK, Franck DUCROCQ, Dany DUPREZ, Sandrine GIRARD-DUQUESNE, Elie WAGNIER

Étaient absents excusés : Christine VIGNOLLES, Thierry PORTOIS.

Le secrétariat a été assuré par :

1- Modification des statuts de la CCOP – Petite enfance

Exposé :

Dans sa séance du 10 juillet 2025, le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Oise Picarde a décidé à l'unanimité de prendre à compter du 01/01/2026 la compétence pour la création et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance, dont la rédaction est :

« La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance (micro-crèches, petites crèches, crèches, maisons d'assistants maternels, ...), accueillant au moins 12 enfants ».

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes de l'Oise Picarde,

Vu la proposition de prise de compétence proposée par la communauté de communes de l'Oise Picarde et approuvée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire dans leur séance du 10 juillet 2025, dont la rédaction est la suivante **« La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance (micro-crèches, petites crèches, crèches, maisons d'assistants maternels, ...), accueillant au moins 12 enfants ».**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE,

A l'unanimité des membres présents

- D'approuver la prise de compétence **« La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance (micro-crèches, petites crèches, crèches, maisons d'assistants maternels, ...), accueillant au moins 12 enfants »**, par la communauté de communes, et qui serait applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour informer Monsieur le Président du Conseil Communautaire de la volonté de la commune à cet effet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet la présente délibération qui sera affichée dans les emplacements communaux prévus à cet effet

2- Choix d'une date pour le repas des aînés

Le Conseil municipal décide de fixer le repas de fin d'année au 06 décembre 2025. Repas réalisé par Cuisine Concept.

3- Etude en vue de l'achat d'un désherbeur mécanique motorisé

Monsieur le Maire présente les devis concernant l'achat d'un désherbage mécanique. Il permettrait d'entretenir le cimetière de manière écologique et plus facilement qu'actuellement. Le Conseil municipal demande une démonstration avant de prendre une décision.

4- Adhésion SACPA

Monsieur le Maire explique que la commune n'est pas conventionnée en cas de besoin pour le ramassage des animaux errants.

Le Conseil municipal décide d'adhérer à la SACPA et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

5- Achat illumination de Noël

Le Conseil municipal fait remarquer qu'avant d'acheter des illuminations, il faudrait sécuriser les prises et racheter des rallonges. L'électricité n'est plus aux normes.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à commander des illuminations de Noël ainsi que des rallonges.

6- Informations : plan de zonage

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le plan de zonage à étudier. Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal émet les avis suivants :

- Urbaniser :
 - o en partie la parcelle AC 251, rue de la gare
- Elargir la bande à urbaniser de la parcelle 252 dont l'accès se fait par la parcelle 287.
- Modifier la délimitation de la zone UVF sur la parcelle AC 50b pour permettre la construction d'un bâtiment agricole
- Changer l'affectation de la parcelle AC12 et AC 276 en zone UVF

Questions diverses :

- Suggestion pour les échos de l'Info
- Information sur les modalités des scrutins
- Travaux ENEDIS : problème de réception de mail.
- Rentrée du RPI : 55 élèves.
- Assemblée générale du Comité des fêtes le 17/10/2025 à 20 heures.
- Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé au nettoyage de la commune. Treize personnes étaient présentes. La matinée s'est déroulée dans la bonne humeur
- Agent communal a demandé sa mutation. Préavis à faire. Recherche d'un cantonnier. Faut-il reprendre un agent communal ou travailler avec des entreprises extérieures ?
- Remplacement de l'accompagnatrice du bus.
- Matérialisation de l'emplacement de stationnement parking.
- Devis pour les serrures et poignées à la salle des fêtes notamment celles des issues de secours. 1100€ HT.
- Adoucisseur devis voir
- la plage est un terrain privé.

Séance levée à 20 h 10